

« Une offre d'accueil optimisée »

La réorganisation de l'aide sociale à l'enfance dans le Maine-et-Loire est entrée dans une phase active. Les nouveaux opérateurs prennent leurs marques, dans un climat apaisé.

Yvan GEORGET

redac.saumur@courrier-ouest.com

Comme l'association Aladin qui vient de s'installer à Baugé pour succéder à Acadea, la fondation Apprentis d'Auteuil prend ses quartiers dans le Maine-et-Loire. Cet opérateur fait ses premiers pas en Anjou dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, retenu dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Département en 2017. Une décision qui avait fait grand bruit à l'époque : les opérateurs « historiques » se disaient évincés et l'avaient fait bruyamment savoir.

C'est en présence des représentants des nouveaux acteurs de la protection l'enfance - pour une photo de famille symbolique - que le président du Département Christian Gillet a visité hier le premier site saumurois des Apprentis d'Auteuil, provisoirement installés au foyer les Mini-Tourelles à Distré.

40 places et 50 emplois supplémentaires à terme

Alors que les glissements s'opèrent en douceur tout au long de cette année 2018 entre les anciennes et les nouvelles associations, Christian Gillet assume le choix de sa collectivité. « Cette décision répondait à des difficultés. Il fallait adapter l'offre aux besoins. Cet appel à projets était indispensable ».

L'élu le concède aujourd'hui, « les contacts ont parfois été difficiles et tendus, mais la confiance s'est établie, entre le Département et les associations et entre les associations elles-mêmes. Une charte de bonne conduite a été proposée pour que les droits et les devoirs de chacun soient respectés dans la phase de recrutement, pour que les inquiétudes soient dissipées. À la fin de l'année, les situations seront bien établies, dans des conditions un peu nouvelles ».

Et de préciser : « Nous voulions faire en sorte de rapprocher les enfants de leur famille. C'est pour cela que le Choletais et le Saumurois vont gagner une cinquantaine de places chacun par rapport à l'ancien système. On en ferme aussi 150 à Angers ».



Distré, hier. Le président du Département Christian Gillet et la vice-présidente Marie-Pierre Martin ont rencontré le responsable départemental de la Fondation Apprentis d'Auteuil, Olivier Duplan (ici à droite).

Le président du Département se félicite de cette restructuration, avec une répartition de « l'offre d'accueil optimisée » à ses yeux. Près de 2000 enfants sont confiés au Département au titre de l'aide sociale à l'enfance. « Lorsque la nouvelle organisation sera opérationnelle, nous disposerons de 40 places supplémentaires,

(N.D.L.R., 698 places en tout). Ce sont aussi 50 emplois de plus dans le Maine-et-Loire. Et nous avons la volonté de ne pas laisser les salariés des anciennes structures au bord du chemin ».

Même s'il admet que « ce choix a bousculé l'existant », Christian Gillet estime que les relations se sont

bien apaisées. Dans les faits, le choc du printemps 2017 a laissé place à une forme d'amertume pour les salariés qui ne savent pas s'ils seront « repris » par les nouvelles associations. À Saumur par exemple, Apprentis d'Auteuil, qui doit embaucher une cinquantaine de personnes, a rencontré 35 candidats issus de l'association des Tourelles : « 22 propositions d'embauches ont été faites. Sept personnes ont refusé, les autres sont en cours de recrutement », assure Olivier Duplan, responsable départemental. La même démarche a cours à Cholet.

À SAVOIR

Huit associations engagées

La nouvelle offre d'accueil dans le Maine-et-Loire sera assurée par huit associations. Quatre d'entre elles intervenaient déjà dans le domaine de l'enfance : Aladin, APIJ, ASEA, les Tourelles.

Deux autres, nouvelles dans ce

secteur d'activité : Mutualité française Anjou Mayenne et Sauvegarde Mayenne Sarthe. Enfin, deux fondations nationales : Apprentis d'Auteuil et SOS Village d'enfants.

110

MILLIONS D'EUROS PAR AN sont consacrés par le Département à l'aide sociale à l'enfance

« La reprise d'ancienneté sera garantie »

Pour la CFDT de Maine-et-Loire, c'est une petite victoire. La charte de bonnes pratiques que le Conseil départemental a décidé de soumettre aux huit associations qui assureront demain ses missions de protection de l'enfance, prévoit une garantie de reprise d'ancienneté. En clair, si un salarié d'une associa-

tion non retenue dans l'appel à projet est recruté par l'une des huit structures, il aura l'assurance de « conserver un salaire identique à son dernier poste », indique Nelly Guichet, la responsable départementale de la branche santé-sociaux du syndicat. Lequel en avait fait l'une des conditions essentielles de sa participation

aux négociations. Autre condition qui satisfait la CFDT, « la possibilité pour les associations de libérer leurs salariés pour des congés sans solde de trois mois maximum ». L'intérêt ? « Ça leur permettra de s'essayer par exemple un mois dans une autre structure. Et si ça ne leur convient pas, de tenter leur chance

ailleurs » prolonge Nelly Guichet, rappelant que l'objectif du Département et de Christian Gillet était bien de « laisser zéro salarié sur le carreau » : « Il l'a promis et on ne le lâchera pas sur ce point. »

Y.B.